

**MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON**  
**28240**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de voix délibérantes	12

L'An deux mil vingt, le vingt-quatre juin, à 19 heures 30, salle polyvalente, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

**Présent(e)s :** Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, VERRET Geoffroy, GERMOND Michèle, ASSAIRI Lucie, GUERIN Olivier, CINTRAT Christian, LEGRET Antoine, HOUVET Gaël, BARBET Dominique, HUBERT Patrice, MOREAU Bernard.

Absents : Julien CHARREAU, Patricia LHEUREUX-BIORT, Stéphane TAILLANIDER

**Date de convocation :** 16/06/2020

**Secrétaire de Séance :** BORDIER Christophe

Mme Nathalie BERTU, Secrétaire de mairie assistait également au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020.

**Délibération 45-2020**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2020-31**

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 12 mars 2020,

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à	329 712.14 €
Vu le déficit d'investissement cumulé s'élevant à	- 66 414.61 €

Vu les restes à réaliser : - 30 909.70 €

En dépenses d'investissement	- 84 888.40 €
En recettes d'investissement	+53 978.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Le Conseil municipal décide d'affecter au B.P. 2020 l'excédent d'exploitation comme suit :

-Report à l'article 002	232 387.83 €
-Report à l'article 001 de la section d'investissement	66 414.61 €
- d'affecter à l'article 1068	97 324.31 €

**BUDGET PRIMITIF 2020 a été voté et s'équilibre :**

Section de fonctionnement	518 822.93 €
Section investissement	1 133 775.15 €

**Délibération 46-2020**

**DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative suivante suite à une erreur matérielle sur l'affectation du résultat au budget primitif 2020 :

Dépenses d'investissement au 001	- 30 909.70 €
Dépenses d'investissement à l'article 21318	+ 30 909.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

#### **Délibération 47-2020**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET BOULANGERIE ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2020-29**

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 12 mars 2020,

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à	4 630.35 €
Vu le déficit d'investissement cumulé s'élevant à	- 1 735.63 €

Vu les restes à réalisés 2019	
Recettes d'investissement	+ 15 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, LE Conseil municipal décide d'affecter au B.P. 2020 l'excédent d'exploitation comme suit :

- report à l'article 002 de la section de fonctionnement	4 630.35 €
-report à l'article 001 de la section d'investissement	- 1 735.63 €

#### BUDGET PRIMITIF 2020 a été voté et s'équilibre :

En section de fonctionnement à 5 830.35 €  
En section d'investissement à 33 294.72

#### **Délibération 48-2020**

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET BOULANGERTIE 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative suivante suite à une erreur matérielle sur l'affectation du résultat au budget primitif 2020 :

Recettes d'investissement au 001	- 13 464.37 €
Recettes d'investissement au 1068	- 4 630.35 €
Dépenses d'investissement au 2315	- 18 094.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

#### **Délibération 49-2020**

#### **FONDS DE CONCOURS SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les comptes en classe 204 doivent être obligatoirement amortis et que la durée d'amortissement doit être décidée.

Une subvention de 72 145.77 € a été versée au budget annexe de la boulangerie le 18/12/2018 (compte 2041642).

Monsieur le Maire propose un amortissement sur 20 ans à compter du 01/01/2021.

Dépenses de fonctionnement au compte 6811	3 607.28 €
Recettes d'investissements au compte 28041642	3 607.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.  
Ces sommes seront prévues au budget primitif 2021.

**Délibération 50-2020**  
**VENTE DU LAVOIR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 30/03/2017, la commune a décidé de vendre le lavoir communal sis sur la parcelle cadastrée ZW numéro 4 d'une superficie de 1 050 m<sup>2</sup> située en zone Naturelle au prix de 1 800 euros (estimation du service des domaines).

Par délibération du 23/01/2020, le Conseil municipal a décidé de consulter les riverains dans un premier temps. Ainsi, par courrier en date du 30 mars 2020, il a été proposé à Madame GUIBERT Odile et à Madame PENEAU Monique de faire une proposition d'achat avant le 30 avril 2020.

Madame GUIBERT Odile a proposé par lettre recommandée le 23 avril 2020 l'acquisition du lavoir pour la somme de mille huit cent cinquante euros et a bien pris en compte que les frais d'acte notarial seront à sa charge.

Madame PENEAU Monique a proposé par lettre recommandée du 25 avril 2020 l'acquisition du lavoir pour la somme de mille huit cent euros et bien pris en compte que les frais d'acquisition seront à sa charge.

L'offre de Mme Guibert est plus élevée, par conséquent, à l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte l'offre de Mme GUIBERT Odile. Un courrier lui sera adressé. Il sera précisé sur l'acte de vente le droit de servitude de passage.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour établir l'acte de vente chez le Notaire et accepte l'encaissement de la vente.

Le Conseil municipal accepte la somme de 1 850 euros.

**Délibération 51-2020**  
**REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL ET DE L'ESPACE CINERAIRE**

Suite à une augmentation importante du nombre de demandes, un nouveau règlement du cimetière ainsi que celui de l'espace funéraire doivent être adoptés.

La modification est dans l'article 1<sup>er</sup>, avec l'ajout de l'alinéa suivant :

« les personnes propriétaires sur la commune, quels que soient leur domicile et leur lieu de décès » pourront être inhumées au cimetière se Saint-Victor-de-Buthon.

Après relecture, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet des règlements du cimetière communal et de l'espace cinéraire en pièces annexes de la délibération.

**Délibération 52-2020**  
**REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIR DE DETENTE**

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition de règlement pour le city Stade.

A l'unanimité le Conseil municipal délibère et accepte le règlement d'utilisation de l'air de détente annexée à cette délibération.

Un arrêté permanent sera affiché et transmis à la gendarmerie de La Loupe.

**Délibération 53-2020**  
**SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est d'usage que la commune accorde une subvention aux élèves résidant sur la commune dans le cadre des voyages scolaires de plus de 3 jours (soit au minimum 2 nuitées) organisés par les établissements, et que la base d'attribution des subventions a été fixée à

-23 € pour un séjour en France

-30 € pour un séjour à l'étranger

Les familles concernées doivent faire une démarche active auprès de la Mairie, préalablement à l'octroi de la subvention.

M. et Mme Legret Christophe ont effectué une demande de subvention pour leur enfant Chloé pour son voyage découverte à Berlin du 08 au 14 février 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte de verser la subvention

#### **Délibération 54-2020**

#### **MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il existe une commission de contrôle dans chaque commune et sa composition diffère suivant le nombre d'habitants.

Pour les communes de moins de 1000 habitants (art L. 19 IV), la commission est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau, à défaut, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance

Monsieur le maire rappelle que le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas être membres de la commission de contrôle et propose un conseiller dans l'ordre du tableau :

M. Taillandier Stéphane, conseiller municipal titulaire

M. Charreau Julien, conseiller municipal suppléant

Monsieur le Maire rappelle que Madame Chantal CINTRAT est déléguée du Préfet et Madame Michèle EVRARD, déléguée du tribunal judiciaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette composition de la commission de contrôle des listes électorales.

#### **Délibération 55-2020**

#### **PRET VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il avait été décidé de recourir à un prêt bancaire de 38 000 euros sur 15 ans pour financer les travaux de voirie 2020.

Des demandes ont été demandées auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit agricole.

Pour informer le Conseil municipal, le Maire rappelle les travaux en question (délibération 18-2020) pour un montant total HT de 54 453.76 € soit 65 344.51 € TTC.

Une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissements pour cette réalisation, pour un montant de 16 336.12 € soit 30% du coût du projet a été accordée.

L'autofinancement de ces travaux est de 38 117.64 euros.

La Caisse d'épargne propose un prêt de 38 000 euros à 0.93 % de taux d'intérêts à taux fixe sur 15 ans avec des échéances trimestrielles de 679.27 euros et des frais de dossier de 75 euros.

Le Crédit agricole propose un prêt de 38 000 euros à 1.17% de taux d'intérêts à taux fixe sur 15 ans avec des échéances trimestrielles de 691.46 € et des frais de dossier de 90 euros.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la Caisse d'épargne et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt.

## **Délibération 56-2020**

### **CONVENTION DE VOIRIE AVEC L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT (ATD)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Eure-Loir Ingénierie propose une mission d'accompagnement aux communes en matière de suivi de travaux de voirie et que la commune adhère à celle-ci en contrepartie d'une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer la convention pour le suivi des travaux de voirie Chemins de l'Aunette, Boulay Bijault, des Orioux, de la Barre aux Cottereaux et Moulin de la Croix.

Le Conseil municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **Délibération 57-2020**

### **CREATION D'UN POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (6/35h) peut prétendre à un avancement de grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01 novembre 2020.

Le Conseil municipal délibère et accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à 6/35h à compter du 01/11/2020.

### Questions diverses

- Monsieur le Maire

Propose au Conseil municipal de demander le renouvellement de contrat aidé (CUI) pour M. Michel BURON. Le dossier sera déposé auprès de Pôle Emploi.

Il précise que le renouvellement du CUI par Pôle Emploi pourrait être refusé car il a déjà été renouvelé deux fois.

Le Conseil municipal accepte de donner tous pouvoirs à M. le Maire soit pour valider le renouvellement de contrat aidé pour M. Michel BURON soit pour faire un contrat privé à 20 heures par semaine.

Informe le Conseil municipal que les contribuables pourront désormais payer leurs impôts, amendes et produits locaux (cantine, garderie...) en espèces dans la limite de 300 euros ou en carte bancaire sans limitation de montant dans 54 bureaux de tabac du Département qui seront identifiés par un logo « Paiement de proximité ». Le buraliste partenaire pour La Loupe est « Le Carré d'As ».

Informe le Conseil municipal sur la création d'une nouvelle entreprise à Saint-Victor de Buthon « FelixAgone » spécialisée dans la fabrication de mobilier contemporain et moderne ainsi que l'aménagement et l'agencement d'intérieur.

Informe le Conseil municipal en tant que Vice-Président de la compétence de la Communauté de communes Terres de Perche GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qu'un groupement de commande a été constitué avec Chartres Agglomération, la CDC entre Beauce et Perche (Illiers Combray / Courville Sur Eure) et notre communauté de communes Terres de Perche afin de lancer une étude à l'échelle du bassin Versant de l'Eure Amont (Des Sources de l'Eure jusqu'à Maintenon). Le bureau d'étude Eclore Consulting a été retenu au printemps 2020 et nous sommes désormais en phase de démarrage de cette étude. Mme Tassin est en charge de celle-ci et rentrera en contact prochainement avec chaque commune.

Les principaux enjeux thématiques de cette étude sont les suivants :

- Gestion Milieux Aquatiques
- Prévention Inondations
- Assainissement
- Pluvial
- Eau potable

- Biodiversité

Informe le Conseil municipal que la Coopérative scolaire et les Collectionneurs des Portes du Perche remercient le Conseil municipal pour le versement des subventions 2020.

Informe le Conseil municipal qu'une procédure de péril imminent pour une maison d'habitation en limite d'une propriété voisine a été demandée auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Un expert a été nommé et a transmis un rapport d'expertise qui propose au propriétaire de la maison un délai de six mois pour procéder aux travaux qui vont nécessiter une démolition mais aussi une protection de la propriété voisine.

Informe le Conseil municipal qu'une demande d'avis domanial a été demandée au service local du Domaine pour un bien sans maître intégré dans le domaine privé de la commune par arrêté numéro 2020-05 dans le cadre d'une éventuelle vente.

Informe le Conseil municipal sur le courrier de la Préfecture relatif à une demande d'un administré pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 01 janvier 2019 au 31 octobre 2019. L'arrêté interministériel du 29/04/2020 n'a pas reconnu notre commune en état de catastrophe naturelle. Le courrier a été transmis à l'intéressé.

Indique au Conseil municipal qu'une réunion du Comité Syndical Territoire d'Énergie a eu lieu le mercredi 17 juin 2020 en visio-conférence. Des problèmes de connexion ont empêché de nombreux délégués d'y assister.

Informe le Conseil municipal que les subventions inscrites en restes à réaliser sur le budget primitif 2020 ont été versées pour le City Stade. Son inauguration aura lieu en septembre, tous les partenaires financiers seront conviés.

Informe le Conseil municipal que le Cabinet Hermand procède actuellement au relevé topographique de la commune en vue des travaux dans le cadre de l'opération cœur de village place de l'Église et rue de La Liberté. Il s'agit de délimiter précisément les domaines privés et les domaines publics.

Informe le Conseil municipal que suite à deux refus bancaires, le projet de reprise de la boulangerie est annulé. Monsieur le Maire précise que ce projet a été présenté dans une période difficile due à la crise sanitaire. Une opération de communication va être mise en place via des radios comme Sweet FM afin de solliciter d'autres repreneurs.

Informe le Conseil municipal sur la deuxième phase pour la rentrée scolaire en cette période de crise sanitaire . 95 % des enfants étaient présents et le protocole s'est assoupli.

Informe le Conseil municipal que le secrétariat de la mairie sera fermé du 29 juin 2020 au 03 juillet 2020.

- Monsieur Christophe BORDIER

Informe le Conseil municipal que les élections du Président et des Vice-Présidents de la communauté de Communes Terres de Perche ont eu lieu le 08/06/2020. Monsieur Éric Girard est le Président.

- Monsieur Geoffroy VERRET

Informe le Conseil municipal que le petit bulletin est terminé, la distribution sera effectuée dès que possible.

- Madame Michèle GERMOND

Informe le Conseil municipal qu'une animation jeux pour les jeunes aura lieu le même jour que l'inauguration du City Stade.

- Madame Lucie ASSAIRI

Fait part au Conseil municipal sur l'interrogation d'un administré sur le pourcentage des indemnités des adjoints entre 2014 et 2020. En effet sur le compte rendu de Conseil Municipal de mars 2014, il était noté le taux de 17%. Monsieur le Maire répond que c'est une erreur et que le taux des indemnités des adjoints était de 8.25%.

Fait part au Conseil municipal sur la demande d'un administré pour une demande de subvention pour un voyage scolaire qui n'a pas été versée. Monsieur le Maire répond que l'on n'a pas reçu de demande de l'intéressé à la mairie. On se rapprochera de cette personne afin qu'elle réitère sa demande.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de Séance,  
Christophe BORDIER

Le Maire,  
Jean-Michel CERCEAU

**Jean-Michel  
CERCEAU**

**Christophe BORDIER**

**Geoffroy  
VERRET**

**Michèle  
GERMOND**

**Stéphane  
TAILLANDIER  
ABSENT**

**Julien  
CHARREAU  
ABSENT**

**Lucie  
ASSAIRI**

**Olivier  
GUERIN**

**Christian  
CINTRAT**

**Antoine  
LEGRET**

**Gaël  
HOUVET**

**Dominique  
BARBET**

**Patrice  
HUBERT**

**Patricia  
LHEUREUX-BIORT  
ABSENTE**

**Bernard  
MOREAU**